

LA BANQUE DES  
**DÉCIDEURS EN RÉGION**

ENTREPRISES

ECONOMIE SOCIALE & INSTITUTIONNELS

SECTEUR PUBLIC

LOGEMENT SOCIAL & ECONOMIE MIXTE

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

**CONDITIONS  
& TARIFS 2012**

Opérations et services bancaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
BRETAGNE PAYS DE LOIRE

# SOMMAIRE

## EDITO

### VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

- La tenue de votre compte courant
- Les arrêtés de compte
- La gestion de trésorerie
- Les chèques et chéquiers
- Les cartes bancaires
- Les virements, prélèvements et TIP
- Les opérations relatives au portefeuille
- Les dates de valeur
- Les incidents de fonctionnement
- Les incidents de paiement

P. 3

P. 4

P.4

P.5

P.5

P.5

P.5

P.7

P.8

P.8

P.8

P.9

### LA BANQUE A DISTANCE

- Direct Ecureuil Pro
- Direct Ecureuil Pro Secteur Public
- AlertEcureuil Pro
- Les échanges de données informatisées (EDI)
- Certificat Electronique

P. 10

P.10

P.11

P.11

P.11

P.13

### LES SERVICES MONETIQUES

- La monétique accepteur
- Carte Global Affaires
- Carte Achat Public
- Paiement en « N fois »
- SP Plus

P. 13

P.13

P.13

P.14

P.14

P.14

### LES OPERATIONS INTERNATIONALES

- Les opérations de change
- Les opérations avec l'étranger (Hors Télétransmission)
- TRADE : une offre de services à l'international

P. 14

P.14

P.15

P.16

### LES OPERATIONS SUR VALEURS MOBILIERES

- Les achats et ventes de titres
- Les autres prestations

P. 16

P.16

P.17

### LES AUTRES SERVICES

- Les coffres-forts
- Les recherches et prestations diverses

P. 17

P.17

P.18

### L'INGENIERIE SOCIALE

P. 18

### VOTRE GESTION DE PATRIMOINE

P. 19

### LES FINANCEMENTS

P. 19

- Les concours court terme
- Gestion du poste clients
- Les prêts moyen et long terme
- Les frais liés aux garanties
- Les produits dérivés de couverture de taux
- Les produits dérivés de couverture de change
- Les produits dérivés de couverture de matières premières

P.19

P.20

P.20

P.20

P.21

P.21

P.21

### LEXIQUE

P. 22

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

P. 26

### CONTACTS

P. 27

# EDITO

## Chers Clients,

Notre organisation décentralisée autour de 11 centres d'affaires sur 9 départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Vendée) nous permet de vous apporter proximité et expertise.

Vous trouverez dans ce document les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués aux entreprises ainsi qu'aux organismes de l'économie sociale, du logement social, du secteur public et de l'immobilier professionnel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les commissions et tarifs, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, sont exprimés en euros hors taxes ou en pourcentage hors taxes. Les opérations assujetties à la TVA (au taux en vigueur de 19,6 % au 01/11/2011) sont signalées par un renvoi.

Certaines opérations ne figurent pas dans ce document.

Nos chargés d'affaires se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans le respect de nos valeurs, soyez assurés pour 2012 de notre présence à vos côtés. Vous trouverez auprès de nous, conseils, disponibilité et compétences afin de vous accompagner dans tous vos projets.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité.

**Pascal CHABOT,**

*Membre du Directoire*

*en charge de la Banque du Développement Régional*

Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site :  
**[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)**\*  
Région Bretagne Pays de Loire.  
Rubrique Tarifs.

\*Coût de la communication selon votre fournisseur d'accès

# VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

## > LA TENUE DE VOTRE COMPTE COURANT

▣ **Service bancaire de base** **Gratuit**

*(Offre groupée de services. Conditions d'accès et services définies aux articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier, services offerts dans le cadre du droit au compte)*

### > Les relevés

▣ **Envoi de relevé de comptes Multi Produits :**

**Fraction du relevé jusqu'à 5 comptes :** **Au-delà de 5 comptes :**

Mensuel	<b>Gratuit</b>	1,03 € / compte supplémentaire
Bimensuel	3,84 € / trimestre	6,12 € / trimestre
Décadaire	5,92 € / trimestre	8,82 € / trimestre
Hebdomadaire	11,42 € / trimestre	17,12 € / trimestre
Quotidien	47,72 € / trimestre	73,66 € / trimestre

> **Edition d'un relevé de compte au guichet :** **3,32 €**

### > Les services

Service rémunération	3,63 € / mois
<i>Besoin de faire travailler votre compte ? Envie d'une formule motivante et originale ? Alors n'hésitez plus et optez pour la rémunération de votre compte courant. Partenaire bancaire de référence de votre entreprise ou de votre structure, la Caisse d'Épargne vous propose une formule adaptée à vos liquidités. Votre compte fructifie sans même y penser !</i>	
Conditions de rémunération	nous consulter
<i>Les intérêts perçus sont soumis à la fiscalité en vigueur</i>	

> **Sécurexpress<sup>▲</sup> :** 59,70 € / an

Cachet d'endossement <sup>▲</sup>	35,60 € / an
Dépôt jour/nuit <sup>▲</sup>	35,60 € / an
Dépôt Express <sup>▲</sup>	35,60 € / an
Assurance « Sécurexpress <sup>(1)</sup> » <i>uniquement pour la clientèle Entreprises</i>	27,40 € / an

Carnet de remises de chèques **Gratuit**

Clôture de compte **Gratuit**

Echelle de valeur (calcul d'intérêts détaillé) 20,75 € par édition

Récapitulatif annuel des frais (année précédente) **Gratuit**

<sup>▲</sup>Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (19,6 % au 01/11/2011).

<sup>(1)</sup>Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances.

## > LES ARRETES DE COMPTE

*(Prélèvement trimestriel des frais et commissions)*

Tenue de compte	20 € / mois
Commission de mouvement <i>(Calculée sur le montant des opérations au débit du compte)</i>	0,10 %
Commission sur plus fort découvert <i>(Applicable sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois)</i>	0,1 % / mois
Commission de dépassement <i>(Au prorata du nombre de jours débiteurs au-delà de l'autorisation de découvert)</i>	9,13 %
Tenue de compte d'un compte inactif <i>(sans mouvement depuis plus d'un an)</i>	<b>Gratuit</b>
Edition d'échelle d'intérêts	20,75 € par édition
Information annuelle aux commissaires aux comptes <sup>▲</sup>	160,79 €

## > LA GESTION DE TRESORERIE

Placement Automatisé de Trésorerie	nous consulter
Centralisation de Trésorerie	nous consulter
Centralisation des Recettes	nous consulter

## > LES CHEQUES ET CHEQUIERS

Chéquiers	<b>Gratuit</b>
<b>&gt; Envoi de chéquiers par courrier :</b>	
en envoi simple	3,22 € / envoi
en recommandé	6,92 € / envoi
Emission d'un chèque de banque sur compte courant	13,70 €
Lettre-chèque	nous consulter
Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur	17,67 €
Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur	24,84 €

## > LES CARTES BANCAIRES

### > Cotisations

Carte Visa Business à débit immédiat	37,85 € / an
--------------------------------------	--------------

<sup>▲</sup>Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (19.6 % au 01/11/2011).

Carte Visa Business à débit différé	46,83 € / an
Carte Visa Gold Business (débit immédiat ou différé)	129,14 € / an
E. carte bleue	8,20 € / an
Assurance moyens de paiement « Pro Plus » <sup>(1)</sup>	20,75 €

## > Opérations par carte

### ▣ Opérations de retrait :

#### > Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets Caisse d'Epargne

En France et dans un pays membre de la zone Euro	<b>Gratuit</b>
A l'étranger hors zone Euro	
Commission proportionnelle	2,80 % du retrait
Commission fixe (par retrait)	3,20 €

#### > Retrait d'espèces aux guichets d'autres banques (cash advance) :

En France et dans un pays membre de la zone Euro	6,25 €
A l'étranger hors zone Euro	
Commission proportionnelle	2,80 % du retrait
Commission fixe (par retrait)	6,25 €

### ▣ Opérations de paiement :

#### > Paiement par carte :

En France et dans un pays membre de la zone Euro	<b>Gratuit</b>
A l'étranger hors zone Euro	
Commission de service (maximum de 6,39 €)	2,86 % du paiement

## > Prestations liées aux cartes

Modification ponctuelle du plafond de paiement suite à la demande du client et après autorisation de la Caisse d'Epargne	17,30 €
Remplacement carte avant échéance	9 €
Fabrication de carte en accéléré	52 €
Frais d'envoi de carte par courrier en recommandé	7,05 €
Remise de carte en agence	<b>Gratuit</b>
Re-fabrication de carte défectueuse	<b>Gratuit</b>
Frais de capture de carte pour usage abusif	60 €

<sup>(1)</sup> Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances.

Rédition d'un code confidentiel	8,79 €
<b>&gt; Blocage de carte :</b>	
Perte, vol, usage frauduleux	<b>Gratuit</b>
Mise en surveillance	36,76 €
Usage abusif	60,90 €

<b>&gt; Prestations spécifiques</b>	
Service Global Affaires	sur devis
Carte Achat Public (réservée au Secteur Public)	nous consulter

## > LES VIREMENTS, PRELEVEMENTS ET TIP

### > Virements

(Montant par opération)

Emission d'un virement vers un compte Caisse d'Epargne	<b>Gratuit</b>
--	----------------

#### > Emission d'un virement ordinaire occasionnel interbancaire :

Support papier	5 €
Support magnétique	0,52 €
Support télétransmission ou e-remises	0,21 €
Par Internet via Direct Ecureuil Pro	<b>Gratuit</b>
Par téléphone via Direct Ecureuil Pro	3,87 €

#### > Emission d'un virement de trésorerie (VSOT) ou virement gros montant (VGM) supérieur à 600 000 € :

Support papier	15 €
Support télétransmission ou e-remises	5,70 €
Mise en place ou modification d'un virement permanent externe	<b>Gratuit</b>
Exécution d'un virement permanent externe	1,30 € / opération*
Frais d'intervention sur fichier magnétique non conforme	20,75 € / correction

### > Prélèvements et TIP

(Montant par opération)

Mise en place d'une autorisation de prélèvement	<b>Gratuit</b>
Paiement d'un prélèvement ou d'un Titre Interbancaire de Prélèvement (TIP)	<b>Gratuit</b>

\*Tarification prélevée annuellement



**> Emission d'un prélèvement :**

Support papier	5 €
Support magnétique	0,52 €
Support télétransmission ou e-remises	0,30 €
Frais d'intervention sur fichier magnétique non conforme	20,75 € / correction
Retrait de consentement sur autorisation de prélèvement	17,67 €

**> LES OPERATIONS RELATIVES AU PORTEFEUILLE***(Montant par effet)***> Remise d'effet :**

Support papier	10 €
Support magnétique	0,73 €
Support télétransmission ou e-remises	0,49 €
Remise de billet financier	7,68 € par billet
Remise d'effet non domicilié	16,16 €
Effet réclamé, prorogé	16,16 €
Avis de sort, d'acceptation, de modification	16,16 €
Réception d'effet impayé	16,16 €
Restitution d'effet	16,16 €
Rejet d'effet (total ou partiel)	21,54 €

**> LES DATES DE VALEUR**

Paiement par chèque	J
Remises de chèques compensables en France* :	J + 1 ouvré
Remise d'effet à l'encaissement	E + 4 calendaires
Remise d'effet à l'escompte	J + 1 calendaire
Effet domicilié	E

**> LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT**

Commission d'intervention <sup>(2)</sup> Tarification plafonnée à 3 facturations par jour	9 € / opération
--	-----------------

E = Date d'échéance de l'effet

J = Date de comptabilisation

\*Jour ouvré de la CEBPL : du lundi au vendredi.

<sup>(2)</sup> Commissions d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision ...)

Frais d'envoi de lettre de rappel de régularisation de compte (envoi simple)	12,16 €
Frais d'envoi de lettre de rappel de régularisation (envoi en recommandé)	15,46 €
Frais de capture de carte pour usage abusif	60 €
Frais de gestion contentieux	62 €

## > LES INCIDENTS DE PAIEMENT

### > Sur chèques

#### > Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Pour rejet d'un chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 €	30 €*
Pour rejet d'un chèque d'un montant supérieur à 50 €	50 €*

#### Ce forfait comprenant :

les frais de dossier,

la commission d'intervention,<sup>(2)</sup>

les frais de chèque impayé,

les frais de lettre d'injonction au titulaire,

la déclaration Banque de France,

les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction,

les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire,

les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire,

les frais de blocage de provision pour régularisation,

les frais de délivrance du certificat de non-paiement,

les frais de lettre d'information au(x) mandataire(s),

les frais de lettre d'attestation de régularisation,

les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision par courrier simple

### > Sur prélèvements

#### > Forfait de frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision (dont commission d'intervention)

\*Tarification plafonnée à 2 opérations par jour.

<sup>(2)</sup> Commissions d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...)

Pour un prélèvement inférieur ou égal à 20 €	frais identiques au montant du prélèvement rejeté*
Pour un prélèvement supérieur à 20 €	20 €* <sup>2</sup>
<b>&gt; Frais de procédures d'exécution</b>	
Frais par avis à tiers détenteur reçu	85,03 €
Frais de prise en charge et gestion incident/contentieux	85,03 €
Frais par saisie attribution	85,03 €
Frais par saisie conservatoire	85,03 €
Frais d'opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public (maximum 81,20 €)

## LA BANQUE A DISTANCE

### > DIRECT ECUREUIL PRO

*Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, Direct Ecureuil Internet (DEI) est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne. Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.*

*Pratique : vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien,*

*Sécurisé : vous habilites certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace DEI et définissez unitairement pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.*

### > Consultation et gestion de vos comptes à distance

#### ▣ Sur Internet<sup>(3)</sup> : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

Service de consultation et de gestion de compte +  
la Bourse en direct abonnement : 5,80 € / mois

#### ▣ Par téléphone<sup>(4)</sup> :

Serveur vocal 7 jours/7 et accès à un conseiller en ligne de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi : 0825 800 825 (0,15 € la minute à partir d'un poste fixe en France métropolitaine), susceptible de révision selon votre opérateur

\*Tarification plafonnée à 40 euros par jour.

<sup>(3)</sup> Coût de communication selon votre fournisseur d'accès.

<sup>(4)</sup> Coût susceptible de révision selon votre opérateur.

**> DIRECT ECUREUIL PRO SECTEUR PUBLIC***(uniquement pour la clientèle du Secteur Public)*

Abonnement au service	<b>Gratuit</b>
-----------------------	----------------

**> ALERTECUREUIL PRO**

Message d'alerte par mail ou par SMS (dans la limite de 40 SMS par mois)	5 € / mois
Message d'alerte supplémentaire	nous consulter

**> LES ECHANGES DE DONNEES INFORMATISEES (EDI)****> E-remises (envoi de fichiers par Internet)**

Ouverture E-remises	50 €
Abonnement E-remise avec confirmation par signature électronique	7 € / mois
Abonnement E-remise avec confirmation par fax	12 € / mois
Saisie des ordres	10 € / mois

**> Télétransmission****> EBICS profil T**

Ouverture du service EBICS profil T	50 €
Abonnement au service EBICS profil T avec signature disjointe	20 € / mois
Abonnement au service EBICS profil T avec confirmation par fax	30 € / mois

**> EBICS profil TS**

Ouverture du service EBICS profil TS	50 €
Abonnement au service EBICS profil TS avec signature jointe	20 € / mois

**> Autres services**

Ouverture et abonnement au service PESIT	nous consulter
Ouverture et abonnement au service SWIFNET	nous consulter



**> Abonnement DATALIS experts comptables (télétransmission de relevés de compte)<sup>▲</sup>**

Forfait mensuel pour les 10 premiers comptes	25,90 € / mois
Forfait mensuel par tranche de 10 comptes supplémentaires	15,60 € / mois

**> Clôture de service EDI**

E-remises	114,11 €
ETEBAC 3, EBICS profil T	112,42 €
ETEBAC 5, EBICS profil TS, PESIT	nous consulter

**> Transactions initiées par EDI (e-remises ou télétransmission)***(Coût par opération)***▣ Virements**

Emission d'un virement ordinaire occasionnel interbancaire	0,21 €
Emission d'un virement de trésorerie (VSOT)	5,70 €

**▣ Virements émis vers l'étranger**

Virements Européens <sup>(5)</sup> et SEPA <sup>(6)</sup>	0,21 €
---	--------

**Autres virements**

Commission de transfert (minimum 10 €, maximum 80 €)	1 ‰
Commission de change (minimum 13,34 €)	0,50 ‰

**▣ Autres transactions**

Emission d'un prélèvement	0,30 €
Frais de rejet par prélèvement émis ou TIP	7,78 € par ligne
Remise de LCR	0,49 €
Remise de TIP	0,34 €
Intervention sur fichier magnétique non-conforme	20,75 € / correction
Annulation d'opération à la demande du client (AOCT)	14 €

<sup>▲</sup>Cette prestation est soumise à la TVA, au taux en vigueur (19,6 % au 01/11/2011).<sup>(5)</sup>Virements Européens = en euros ≤ 50 k€ vers toutes les banques UE<sup>(6)</sup>Virements SEPA = en euros vers les banques adhérentes à SEPA (27 pays UE + Norvège + Suisse + Liechtenstein + Islande + Monaco, sous réserve que la banque bénéficiaire adhère à SEPA, sinon la tarification "Autres virements internationaux" s'applique).

## > CERTIFICAT ELECTRONIQUE (CertiCEo)

Solution de télé-déclaration de la TVA, signature électronique...	180 €
---	-------

# LES SERVICES MONETIQUES

> *Les tarifs sont liés à une étude sur mesure de votre activité qui s'appuie sur des critères économiques spécifiques. Pour prendre connaissance de ces tarifs, contactez votre chargé d'affaires qui vous orientera et vous présentera notre gamme complète de matériel de traitement de vos remises cartes et chèques.*

## > LA MONETIQUE ACCEPTEUR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, ultra performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé d'affaires.

Location de Terminaux de Paiement Electronique (TPE), gestion des flux de cartes bancaires, autres services	nous consulter
--	----------------

## > CARTE GLOBAL AFFAIRES

Simple et efficace : l'offre de services Global Affaires vous permet à vous et à vos collaborateurs d'optimiser la gestion de vos frais et ce quelle que soit votre structure publique ou privée.

Carte Visa Affaires	50 € / an
Carte Visa Gold Affaires	120 € / an
Abonnement entreprise Global Affaires hors prix des cartes Visa Affaires ou Visa Gold Affaires par titulaire	150 € / an
Outil états statistiques	50 € / an
Outil note de frais	50 € / an
Choix du débit sur-différé	
10 jours	7 €
20 jours	14 €
30 jours	21 €
45 jours	31 €
Autres services	nous consulter

**> CARTE ACHAT PUBLIC**

L'offre de service Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et de rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

Carte Achat Public	nous consulter
--------------------	----------------

**> PAIEMENT EN « N FOIS »<sup>▲(3)</sup>**

Chargement du logiciel, abonnement mensuel, coût par opération	nous consulter
--	----------------

**> SP PLUS<sup>▲</sup>**

*Système de paiement sécurisé par Internet*

Frais de mise en service	
SP PLUS	150 €
JePaieEnLigne	150 €

Abonnement mensuel	
SP PLUS	15 €
JePaieEnLigne	15 €

Frais liés aux transactions	
Frais sur transactions <sup>▲</sup>	0,13 € / transaction
Commissions monétaires sur paiement	% / transaction – nous consulter

Option associée à SP PLUS	nous consulter
---------------------------	----------------

## LES OPERATIONS INTERNATIONALES

**> LES OPERATIONS DE CHANGE****> Achat et vente de billets étrangers (par opération) :**

Monnaie hors zone euro :

Commission de service (minimum 5,04 €)	3,08 % du montant de l'opération
--	----------------------------------

**> Vente (délivrance) de chèques de voyage (par opération) :**

En euros ou monnaie hors zone euro :

Commission de service (minimum 5,04 €)	1,54 % du montant de l'opération
--	----------------------------------

<sup>▲</sup>Cette prestation est soumise à la T.V.A. au taux en vigueur (19,6 % au 01/11/2011).

<sup>(3)</sup>Produit de Natixis Financement

**> Achat (reprise) de chèques de voyage (par opération) :**

En euros ou monnaie hors zone euro :

Commission de service (minimum 5,04 €) 3,08 % du montant de l'opération

**> LES OPERATIONS AVEC L'ETRANGER  
(Hors Télétransmission)****> Virements et chèques émis vers l'étranger**Virements Européens<sup>(5)</sup> et SEPA<sup>(6)</sup> 3 €**> Autres virements internationaux et chèques émis**Commission de transfert papier  
(minimum 17,70 €) 1,00 ‰

Commission de transfert télétransmis 12 € / opération

Commission de change (minimum 13,34 €) (si en devises) 0,50 ‰

**> Pour tous virements émis vers l'étranger  
(en euros ou en autres devises) :**Commission de correction (si coordonnées manquantes  
ou erronées) 14,78 € / virement**> Virements reçus de l'étranger**Virements Européens<sup>(5)</sup> et SEPA<sup>(6)</sup> **Gratuit****> Autres virements internationaux reçus**

Commission de rapatriement 11,40 €

Commission de change (minimum 13,34 €) (si en devises) 0,50 ‰

**> Encaissement d'un chèque étranger****> Chèque libellé en euros :**Commission d'encaissement (minimum 8,66 €)  
+ Frais de dossier 1,00 ‰  
2,70 € (par remise d'un  
même pays)<sup>(5)</sup>Virements Européens = en euros ≤ 50 k€ vers toutes les banques UE<sup>(6)</sup>Virements SEPA = en euros vers les banques adhérentes à SEPA (27 pays UE + Norvège + Suisse + Liechtenstein + Islande + Monaco, sous réserve que la banque bénéficiaire adhère à SEPA, sinon la tarification "Autres virements internationaux" s'applique).

**> Chèque libellé en autre devise :**

Commission d'encaissement (minimum 8,66 €)	1,00 %
Commission de change (minimum 13,34 €) + Frais de dossier	0,50 % 2,70 € (par remise d'une même devise)
Chèque étranger impayé	21,17 €

**> TRADE : une offre de services à l'international**

Opérations documentaires, Garanties, Change,  
Avances en devises, Outils Internet nous consulter

## LES OPERATIONS SUR VALEURS MOBILIERES

**> LES ACHATS ET VENTES DE TITRES**

Parts sociales : souscription, rachat, gestion **Gratuit**

**> Ordres de bourse**

**> En agence (minimum 16,54 € / ordre)** **1,42 % du montant de l'opération**

Ordre annulé avant exécution 10,66 €

Ordre non exécuté, tombé 10,66 €

**> Avec Direct Ecureuil Pro par téléphone (minimum 12,18 € / ordre)** **1 % du montant de l'opération**

Ordre annulé avant exécution 10,66 €

Ordre non exécuté, tombé 10,66 €

**> Avec Direct Ecureuil Pro par Internet (minimum 7 € / ordre)** **0,35 % du montant de l'opération**

Ordre annulé avant exécution **Gratuit**

Ordre non exécuté, tombé **Gratuit**

**> Courtage Bourses étrangères et Service Règlement Différé (SRD)** **nous consulter**

**> Droits de garde<sup>▲</sup>***(Applicables sur la valorisation de votre portefeuille arrêtée au 31/12 de chaque année)***> Compte-titres composé**

Uniquement de parts sociales	<b>Gratuit</b>
Uniquement de différentes valeurs Caisse d'Épargne (OPCVM, Emprunts Ecureuil, parts sociales)	26,98 € / an
De valeurs Caisse d'Épargne et d'autres valeurs, ou exclusivement d'autres valeurs (facturation uniquement sur le montant des autres valeurs)	0,24 % + 4,10 € / ligne (minimum : 33,16 € / an et maximum : 301,30 € / an)
Sans valeur et non clos	32,67 € / an

**> LES AUTRES PRESTATIONS**

Souscription d'OPCVM d'un autre Etablissement	28,18 €
<b>&gt; Frais de transfert de compte-titres</b>	
vers une autre Caisse d'Épargne	<b>Gratuit</b>
vers un autre établissement <sup>▲</sup>	125,27 €
Clôture d'un compte-titres <sup>▲</sup>	33,16 €

**LES AUTRES SERVICES****> LES COFFRES-FORTS<sup>▲</sup>**

<b>&gt; Location de coffre-fort (sous réserve de disponibilité) (Contenu assuré jusqu'à 30 000 €, au-delà nous consulter)</b>	
Petit : moins de 20 dm <sup>3</sup>	60,70 € / an
Moyen : 20 à 39 dm <sup>3</sup>	87,40 € / an
Grand : 40 à 59 dm <sup>3</sup>	118,50 € / an
Très grand : 60 dm <sup>3</sup> et plus	159,30 € / an
Le compartiment d'armoire forte	60,70 € / an
Frais de forçage de coffre	coût réel de l'opération

<sup>▲</sup>Cette prestation est soumise à la T.V.A. au taux en vigueur (19,6 % au 01/11/2011).

## > LES RECHERCHES ET PRESTATIONS DIVERSES

(Montant par opération)

Frais de recherche simple (hors compte-titres) sur information disponible en Centre d'Affaires (par opération recherchée ou par historique de compte)	<b>Gratuit</b>
---	----------------

Frais de recherche (hors compte-titres) sur information non disponible en Centre d'Affaires (par opération recherchée ou par historique de compte)	sur devis avec un minimum de 30 €
--	-----------------------------------

Frais de recherche simple sur compte-titres sur information disponible en Centre d'Affaires (par opération recherchée ou par historique de compte)▲	14,38 €
---	---------

Frais de recherche sur compte-titres sur information non disponible en Centre d'Affaires (par opération recherchée ou par historique de compte)▲	sur devis avec un minimum de 30 €
--	-----------------------------------

Frais de photocopie d'un chèque (recto)	12,20 €
---	---------

> <b>Contestation non justifiée sur un paiement par chèque, par carte ou un retrait par carte au distributeur automatique</b>	36 €
---	------

Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL)	<b>Gratuit</b>
---	----------------

## L'INGENIERIE SOCIALE

### > Epargne Salariale

Epargne salariale (PEE, PERCO) <sup>(7)</sup>	nous consulter
---	----------------

### > Epargne Retraite

Epargne retraite (article 83) <sup>(8)</sup>	nous consulter
--	----------------

### > Indemnités de Fin de Carrière

IFC <sup>(8)</sup>	nous consulter
--------------------	----------------

### > Assurance Homme Clé

Assurance Homme Clé <sup>(8)</sup>	nous consulter
------------------------------------	----------------

▲ Cette prestation est soumise à la TVA, au taux en vigueur (19,6 % au 01/11/2011).

<sup>(7)</sup> Contrat de Natixis Interepargne. Voir conditions générales ou notice d'information.

<sup>(8)</sup> Contrat de CNP Assurances régi par le code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

## VOTRE GESTION DE PATRIMOINE

Etude patrimoniale simple <sup>▲</sup>	150 €
Etude patrimoniale globale <sup>▲</sup>	minimum : 410 € et maximum : 820 €
Etude patrimoniale spécifique <sup>▲</sup>	à partir de 820 €

Pour plus de précisions concernant le contenu et les conditions de mise en œuvre de ces études, contactez votre chargé d'affaires.

## LES FINANCEMENTS

### > LES CONCOURS COURT TERME

Frais de dossier sur tous les concours court terme :  
découvert, escompte, cession de créances  
professionnelles, engagement par signature... 1 % du montant de l'opération  
(Minimum 500 €)

#### > Escompte

Minimum d'intérêts perçus	6,22 €
Minimum d'intérêts perçus en cas de prorogation d'effet escompté	5,08 €
Minimum de jours lors du décompte des agios	10 jours

#### > Cession de créances professionnelles

Frais par bordereau	18,15 €
Commission de service	18,15 € / créance
Notification ou acceptation	18,15 € / créance
Intervention sur évènement (prorogation, impayé...)	18,15 € / créance
Edition d'un échéancier mensuel de l'encours	18,15 €

#### > Caution bancaire

Commission d'engagement (sur le montant de la caution délivrée)	2 % / an
Frais de dossier de délivrance d'une caution bancaire	1 % du montant de la caution (minimum de 50 €)
Frais de tirage dans le cadre d'une ligne de caution accordée	15 €

<sup>▲</sup>Cette prestation est soumise à la T.V.A. au taux en vigueur (19,6 % au 01/11/2011).



## > GESTION DU POSTE CLIENTS

> **Notre offre d'affacturage,  
d'information client et d'assurance-crédit** [nous consulter](#)

## > LES PRETS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier sur prêts moyen et long terme	1 % du montant de l'opération minimum 150 €
Frais administratifs de financement en pool bancaire	nous consulter
Duplicata d'un contrat de prêt	46,15 €
Rédition d'un tableau d'amortissement (Hors édition pour modularité d'échéance à date anniversaire)	19,12 €
Changement de compte de prélèvement d'un contrat de prêt	5,76 €
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt	0,50 % du capital restant dû minimum 176 €
Frais de dossier de réaménagement d'un prêt	nous consulter
Simulation de décompte de remboursement anticipé d'un prêt	34,60 €
Indemnité contractuelle de remboursement anticipé total ou partiel	selon conditions contractuelles du prêt
Majoration de taux en cas de retard dans le règlement des échéances	3 %
Frais de retard de paiement d'échéance(s) de prêt	17,64 €

## > LES FRAIS LIES AUX GARANTIES

Nantissement de fonds de commerce	347 € par acte
Nantissement sur matériel et outillage	270 € par acte
Gage de véhicule	148 € par acte
Nantissement de valeurs ou de contrats détenus à la Caisse d'Épargne	52 € par compte
Nantissement de valeurs ou de contrats détenus hors Caisse d'Épargne	189 € par compte
Nantissement de parts de SCI et SCPI	518 € par acte
Nantissement d'actions ou de parts de sociétés autres	207 € par acte
Nantissement de la clause bénéficiaire	430 € par acte
Modification de garantie et/ou d'assurance	175,50 €

Constitution d'acte (promesse d'hypothèque, blocage de compte courant d'associés, délégation de caution actif/passif ...)	36,30 € par acte
Mainlevée de nantissement de fonds de commerce	305 €
Autres types de mainlevée	98,50 €
Information annuelle des cautions (obligation légale)	55 € / contrat
Attestations diverses (sur demande de notaire, avocat ...)	19,12 €

### > LES PRODUITS DERIVES DE COUVERTURE DE TAUX

[nous consulter](#)

### > LES PRODUITS DERIVES DE COUVERTURE DE CHANGE

[nous consulter](#)

### > LES PRODUITS DERIVES DE COUVERTURE DE MATIERES PREMIERES

[nous consulter](#)



# LEXIQUE

## BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

## Certificat électronique

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

## Commission de mouvement

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

## Commission de plus fort découvert

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

## Commission d'immobilisation sur découvert

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur

permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

## Commission de dépassement de découvert

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

## Commission d'intervention

Somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

## Commission de tenue de compte

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

## Date de valeur

Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

## Dépassement

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

## EDI

Echange de Données Informatisées.

# LEXIQUE

## Incident de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

## RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

## Taux Effectif Global (TEG)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Les règles relatives à la détermination du TEG sont fixées par l'article L.313-4 du code monétaire et financier.

## Exemple de calcul de TEG

Le TEG est un taux proportionnel à un taux journalier (articles L313-1 et suivants du Code de la Consommation).

Sur le ticket d'agios est mentionné le TEG qui comprend :

- les intérêts débiteurs
- les commissions de plus fort découvert
- les (éventuelles) commissions de dépassement.

$TEG = ((\text{Intérêts débiteurs} + \text{commission du plus fort découvert} + \text{commission de dépassement}) \times 36\,500^*) / \text{nombre de jours débiteurs}$   
 Nombre débiteurs : somme des soldes débiteurs en valeur de chaque jour du trimestre considéré. La mention du TEG a pour but d'informer l'emprunteur du coût réel du crédit.

\*36 600 si année bissextile

Une entreprise utilise un découvert autorisé de 20 000 € en permanence sur un trimestre (soit 91 jours).

Les frais de dossier s'élèvent à 200 € (tarification à 1 % du montant du concours), le client dispose donc d'une somme de 19 800 €.

La somme de toutes les positions débitrices quotidiennement enregistrées pendant le trimestre appelée « somme des nombres débiteurs », est de :

$20\,000 \times 91 = 1\,820\,000 \text{ €}$

En supposant que le taux de découvert de ce client soit de 0,02 % par jour, le montant des intérêts dus en fin de trimestre sera de :

$(20\,000 \times 0,02) / 100 = 4 \text{ € par jour.}$

Le montant de la commission du plus fort découvert sera de :

$(20\,000 \times 0,06 \times 3) / 100 = 36 \text{ € pour le trimestre.}$

C'est-à-dire  $36 / 91 = 0,396 \text{ € par jour}$

Le taux journalier sera donc de  $(4 + 0,396) / 19\,800 = 0,0222 \text{ %}$

Le TEG ressort à :  $365 \times 0,0222 = 8,104 \text{ % l'an.}$

## Le taux d'usure

L'ensemble des éléments servant à la détermination du TEG (intérêts débiteurs + commission du plus fort découvert + commission de dépassement) ne peut dépasser le taux d'usure (article L313-3 du Code de la Consommation).

« Constitue un prêt usuraire tout prêt conventionnel consenti à un TEG qui excède au moment où il est consenti, de plus d'un tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Au début de chaque trimestre civil, un avis du Ministère de l'Economie et des Finances, publié au Journal Officiel, indique le taux effectif moyen pratiqué le trimestre précédent pour les différentes opérations de crédit.

## Télérèglement

Le Client (payeur/débiteur) après avoir adhéré à la procédure de Télérèglement, donne au créancier son accord au paiement par voie télématique sur le serveur de ce dernier.

Cet accord précise l'objet du paiement, le montant et la date d'exigibilité.

Il donne lieu à la restitution au Client par la Caisse d'Épargne d'un Certificat de Prise en compte de l'Ordre de Paiement (CPOP).

## TIP (Titre interbancaire de paiement)

Le Client (payeur/débiteur) date et signe le TIP reçu de son créancier, identifié par un Numéro National Emetteur (NNE), pour ordre de paiement. Le montant est soit préalablement indiqué sur le TIP, soit renseigné par le payeur. Lors du premier paiement par TIP, le Client fournit obligatoirement le RIB ou RICE du compte à débiter.

Le Client autorise, d'une part ce créancier à demander à la Caisse d'Épargne le paiement du montant figurant sur le TIP et, d'autre part, la Caisse d'Épargne à payer ce montant au dit créancier.

## Les indices de référence

TBB = Taux de Base Bancaire, 6,60 % au 01/11/2011 taux susceptible de révision

T4M = Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire

EURIBOR = European Interbank Offered Rate

Le TBB est porté à la connaissance des clients par voie d'affichage ou information écrite.

Le T4M et l'EURIBOR figurent dans les principaux quotidiens économiques.

## Les intérêts débiteurs

Le calcul des intérêts trimestriels se fait en appliquant le taux convenu aux nombres débiteurs

(somme des soldes débiteurs en valeur de chaque jour du trimestre considéré) :

INTERETS DEBITEURS = (Nombres débiteurs x taux d'intérêt) / 36 500\*

- Les intérêts débiteurs sont calculés par rapport à un indice de référence (le T4M ou l'EURIBOR à 1 ou 3 mois) auquel est ajoutée une marge qui est fonction de la situation financière de l'entreprise cliente et, plus généralement, de l'appréciation de la Caisse d'Épargne sur le risque de cette opération de crédit.

\* 36 600 si année bissextile

## Le taux d'escompte

- Le taux d'escompte de la Caisse d'Épargne est déterminé par rapport à un indice de référence (le T4M ou l'EURIBOR à 1 ou 3 mois) auquel est ajoutée une marge qui est fonction de la situation financière de l'entreprise cliente, de la qualité des effets remis à l'escompte, et plus généralement de l'appréciation de la Caisse d'Épargne sur le risque de cette opération de crédit.

Les agios sont décomptés de la façon suivante :  
(Montant de l'effet x taux d'escompte x nombre de jour<sup>(1)</sup>) / 36 500\*

<sup>(1)</sup>(y compris le jour de banque)

\* 36 600 si année bissextile

## Les prêts

Les prêts de la Caisse d'Épargne peuvent être à taux fixe ou à taux variable. Dans ce dernier cas, ils sont indexés sur le T4M ou l'EURIBOR à 1 ou 3 mois.

# LEXIQUE

## > ZONE EURO - ZONE SEPA

**SEPA : L'espace unique des paiements en euros :**

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

**Les 32 pays SEPA :**

**Pays Union Européenne zone euro :** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Estonie.

**Pays Union Européenne zone non euro :** Bulgarie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

**Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange)** Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

**Monaco**

**SEPA** concerne également la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française) qui font partie de l'Union Européenne comme régions ultrapériphériques, ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Principauté et micros états actuellement hors zone SEPA :** Andorre, Vatican, Saint-Marin, Gibraltar.



 Pays de la zone Euro

 Pays de la zone SEPA

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Sur le fonctionnement de votre compte**, le centre d'affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. C'est à lui que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

**Nos chargés d'affaires se tiennent à votre disposition pour vous informer** ou prendre en compte une réclamation.

**En cas de désaccord**, sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation par écrit à :

**Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire**  
**Service Relations Clientèle BDR**  
**15 avenue de la Jeunesse**  
**BPI27**  
**44703 ORVAULT Cedex**

**En dernier recours**, si aucun accord n'a été trouvé avec le Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir par voie postale uniquement :

**Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire**  
**Service de médiation bancaire BPI27**  
**44703 ORVAULT Cedex**

qui vous fera connaître sa position sous deux mois.

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des différents produits.



## CONTACTS

### > CENTRES D'AFFAIRES ENTREPRISES, ECONOMIE SOCIALE ET INSTITUTIONNELS, SECTEUR PUBLIC, LOGEMENT SOCIAL ET ECONOMIE MIXTE

#### ■ COTES D'ARMOR

18 rue de Rohan – 22000 SAINT BRIEUC  
Tél. : 02 90 03 10 73  
Fax : 02 96 61 16 29

#### ■ FINISTERE

Rue Jules Janssen – ZI de Kergaradec  
29490 GUIPAVAS  
Tél. : 02 98 00 50 61 (ou 50 62)  
Fax : 02 98 42 31 73

#### ■ ILLE-ET-VILAINE

4 rue du Chêne Germain – CS 17634  
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX  
Tél. : 02 99 25 59 11  
Fax : 02 99 25 59 12

#### ■ LOIRE-ATLANTIQUE

15 avenue de la Jeunesse – BP 127  
44703 ORVAULT Cedex  
Tél. : 02 40 67 76 85  
Fax : 02 40 67 76 66

#### ■ MAINE-ET-LOIRE

2 avenue de la Fontaine  
49070 BEAUCOUZE  
Tél. : 02 44 85 45 00  
Fax : 02 41 87 57 23

2 rue Travot  
49300 CHOLET  
Tél. : 02 72 77 80 12  
Fax : 02 41 71 78 98

#### ■ MAYENNE

7 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
53000 LAVAL  
Tél. : 02 44 72 11 24  
Fax : 02 43 26 82 27

#### ■ MORBIHAN

5 avenue Anatole France  
56100 LORIENT  
Tél. : 02 97 87 34 21  
Fax : 02 97 87 34 54

#### ■ SARTHE

47 avenue Bartholdi – Bâtiment Newton  
72000 LE MANS  
Tél. : 02 43 43 53 01  
Fax : 02 43 42 25 16

#### ■ VENDEE

Rue Jacques-Yves Cousteau  
ZAC de Beaupuy – BP89  
85003 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tél. : 02 72 78 30 68  
Fax : 02 51 45 03 29

### > CENTRES IMMOBILIER PROFESSIONNEL

#### ■ NANTES

15 avenue de la Jeunesse – BP 127  
44703 ORVAULT Cedex  
Tél. : 02 40 67 76 49 (ou 76 53 ou 76 58)  
Fax : 02 40 67 76 24

#### ■ RENNES

4 rue du Chêne Germain – CS 17634  
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX  
Tél. : 02 99 25 58 03 (ou 57 76)  
Fax : 02 99 25 59 51



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne - Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 964.000.000 euros  
Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 128 rue de La Boétie - 75378 Paris Cedex 08.



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**BRETAGNE PAYS DE LOIRE**